



Regularisation par le travail

Par **zahoura**, le **27/04/2011** à **22:18**

Bonjour, pouvez vous me dire comment se passe la demande de regularisation par le travail à la prefecture de creteil? y a t il un nombre d'heure à effectuer dans le mois ? y a t il un salaire mensuelle minimum? peut on faire la demande avec une simple promesse d'embauche? y a t il un dossier à retirer à la prefecture? si oui faut il prendre un rdv pour le prendre et pour le déposer? si le dossier est accepté combien de temps ca prend pour avoir une reponse? n'est ce que la prefecture donne un recepissé en attendant d'etudier le dossier? n'ca fait beaucoup de question si vous pouvez m'aider je vous en serais reconnaissant. merci beaucoup

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **14:18**

Il faut avoir un contrat de travail ou promesse d'embauche - pour un métier sur la liste des métiers en situation de tension en Ile de France - ou pour un autre métier où l'employeur doit prouver qu'il n'a pas pu employer quelqu'un en situation régulière (preuve qu'il n'y a aucune chomeur à l'ANPE pour ce métier, qu'il a déposé son offre à l'ANPE et que personne ne s'est jamais présenté). Dans les deux cas, le salaire doit être normal et la Préfecture n'a aucune obligation de régulariser, ça dépend de chaque cas, et de ce que le Préfet a envie de faire

Par **salim**, le **28/04/2011** à **14:27**

bonjour, j'ai trouvé sur le site de la prefecture de Creteil: http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/workspaces/pdf9533/demarche_administrat/etrangers/liste_aes_salaries/downloadF

devriez vous rapprocher de la CIMADE pour savoir comment ça se passe en pratique et vous faire aider dans vos démarches

Par **zahoura**, le **28/04/2011** à **14:52**

merci beaucoup de vos reponsesrnau niveau du formulaire ils disent d'envoyer le tout par courrier avec accusée de receptionrnalors que l'avocat que j'ai consulté m'a proposé de m'accompagner pour le déposer!pour 700€ est ce que ca vaut VRAIMENT le coup de passer par un avocat seulement pour déposer le dossier ou vaut il mieux attendre si jamais il y a refus de la prefecture?rnmerci encore

Par **salim**, le **28/04/2011** à **15:32**

vous pouvez envoyer seule votre dossier,rnvous pouvez le faire avec l'aide d'une association competente en droit des etrangers qui a l'habitude de faire ce genre de démarchesrnvous pouvez enfin le faire avec l'aide d'un avocatrnny'a plein de structures qui mettent gratuitement à vos dispositions des juristes ou des avocats, que ce soit par telephone ou sur place, pour vous conseiller rnaprès vous aviserez

Par **moha25**, le **16/09/2011** à **00:05**

rep a zahoura rn, oui tu peux le envoyer toi meme , mais il ya des formulaire a remplir pare le patron qui te fait un cdi et le salaire et equivalent a le smike et le travaille que tu fait soi en tension dans le departement ou tu abite , et que le patron na toujours pas trouve de perssone pour ce cdi ,et la il ya avoir un inspecteur de travaille va venire controle ou tu va travaille , les condision du travaille ,et sirtout pas te voire entrin de travaille , parceque ta pas lautorisation de travaille , ca depand du pref , il ya des pref qui te demande avoir faire les demarche au blede pour avoir un visa de langue sejour si tu es algerienne , et si tu es dotre nationalite tu vas recevoir un autorisation de travaille qui va etre envoye loffi pour visite medicale et formation civic et apre tu recois un titre de sejour inchalahe ,rnbon courage